



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Ministre

Madame Nathalie PORTE
Députée du Calvados
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 13 JAN. 2021

Réf. : 20-021351-D/ BDC-SCEM/ SL

Madame la Députée, *chère Nathalie,*

Vous avez appelé mon attention sur la rédaction d'un projet de décret relatif à l'encadrement de l'activité de sapeur-pompier volontaire.

Cette information fait suite à la parution d'un message de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises quant aux travaux qui débutent sur cette thématique. Je tiens à vous préciser que si l'objectif, à terme, est bien la parution d'un décret, à ce jour, nous menons encore la phase de concertation.

Il existe un consensus de principe partagé par l'ensemble des parties prenantes sur la nécessité d'une adaptation du modèle actuel du volontariat, qui est confirmé dans ses principes mais doit être mieux encadré. La lettre juridique que la Commission européenne m'a fait parvenir va dans ce sens.

Dans cet esprit et comme je l'ai indiqué au cours des multiples entretiens avec les différents acteurs concernés, syndicats et employeurs, j'ai souhaité que toutes les conséquences soient tirées de cette confirmation. J'ai ainsi demandé à Monsieur le préfet, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, qu'une réflexion soit engagée, visant à différencier l'engagement volontaire de toute activité qui pourrait s'assimiler à du travail au sens de la directive européenne sur le temps de travail. Le directeur général va mener cette étude en liaison étroite avec les services d'incendie et de secours, et l'ensemble des partenaires, au premier rang desquels figurent les parlementaires. Leurs analyses sur ces questions, mais aussi les propositions qui pourraient être faites, alimenteront les travaux de consolidation de notre réglementation. J'y vois un élément de méthode auquel je suis très attaché. L'approche pragmatique de toutes ces questions se fera dans une logique de coopération constante avec le réseau et les partenaires, avec une recherche d'équilibre entre les nécessités opérationnelles et les impératifs juridiques.

Suite au message initial, le directeur général a d'ailleurs été amené à préciser, à l'ensemble des directeurs de service d'incendie et de secours, ces éléments de concertation et à inviter, d'ores et déjà, chacun d'entre eux à lui faire part de l'ensemble des remontées qu'il jugerait utiles.

J'espère que ces éléments sont de nature à vous rassurer sur la nécessaire concertation qui doit être menée sur un sujet au cœur de la préservation de notre modèle de sécurité civile et vous remercie de bien vouloir transmettre ces éléments à vos autres cosignataires.

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 - 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr



Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec Madame Agathe CURY, conseillère parlementaire au sein de mon cabinet, à l'adresse mail suivante : agathe.cury@interieur.gouv.fr ou au numéro suivant : 07.87.11.02.46.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération très distinguée.



Gérald DARMANIN